

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 20 octobre 2008, à 20h00, à la MRC de la Jacques-Cartier, 60, rue St-Patrick, Shannon (Québec).

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur O'Donnell Bédard, Maire
Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
Monsieur Michel Croteau, conseiller
Monsieur Guy Jacob, conseiller
Monsieur Claude Lessard, conseiller
Monsieur Jacques Tessier, conseiller

**ÉTAIENT ÉGALEMENT
PRÉSENTS:**

Monsieur Denis Bourgault, inspecteur
Madame Vivian Viviers, d.g.

Ouverture de la séance

Le Maire, monsieur O'Donnell Bédard souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et déclare cette séance ouverte.

7813- Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance du 20 octobre 2008, après y avoir ajouté les points suivants:

- a) mandat de Mme Marie Lavoie-Cordeau;
- b) transport collectif;
- c) Club Nautique St-Louis.
- d) Programme d'aide à la réduction des déchets.

7814- Acceptation du procès-verbal des délibérations des séances des 2 et 15 septembre 2008

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal

tenue le 2 septembre 2008, tel que soumis et demande d'ajouter au procès-verbal du 15 septembre 2008 une précision à la résolution 7808 à l'effet que le taux de Pavage S.M. était de 7 000 \$ pour 700 m. soit 10,00 \$ le mètre.

7815 – Suivi des affaires découlant des procès-verbaux des 2 et 15 septembre 2008.

Scellement des fissures

M. Bourgault confirme que tout a été fait. Il y en a eu plus que prévu puisqu'il avait calculé environ 700 m. et ils en ont fait 2300 m. environ mais ils ont tout fait. M. Tessier doit communiquer avec l'entrepreneur Scellement J.F. pour tenter d'avoir un meilleur prix.

7816 - Acceptation des listes et rapports mensuels

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les listes et rapports ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de septembre 2008;
- Conciliation bancaire au 30 septembre 2008;
- Rapport budgétaire pour le mois de septembre 2008;

7817 – Certificats de crédits disponibles

Il est proposé par M. Michel Croteau, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les certificats de crédits disponibles portant les numéros 800251 à 800303 inclusivement, tel que préparés par la secrétaire-trésorière.

7818 - Rapport de l'inspecteur

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Jocelyn Boivin et résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour le mois de septembre 2008.

7819 – Demande de dérogation mineure pour le 574, Chemin Thomas Maher.

Monsieur Bourgault explique qu'il y a eu une présentation faite auprès du Comité d'urbanisme concernant cette affaire et après vérification au dossier et consultation auprès de nos avocats, il a été constaté que Monsieur Drolet n'a pas à demander de

dérogation puisqu'il n'a pas de garage actuellement. Le permis qui lui avait été accordé il y a quelques années était pour la construction d'un hangar, ce qui a été fait.

En conséquence, il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et autorise M. Bourgault à émettre un permis de construction à M. Drolet pour un garage et ce, sans avoir à demander de dérogation puisque ce n'est pas nécessaire dans ce cas.

7820– Demande de révision de l'imposition d'une amende pour abattage d'arbre.

Madame Viviers fait lecture d'une lettre reçue du propriétaire du 450 Chemin Thomas Maher qui demande de réviser l'imposition de l'amende de 100 \$ pour un arbre qu'il a abattu sans permis.

Il est proposé par M. Jacques Coulombe, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil maintient l'amende minimale de 100 \$ puisqu'il n'a pu démontrer l'urgence qu'il y avait à abattre cet arbre.

7821 – Rapport de la directrice générale

Dépôt du rôle 2009

Le rôle d'évaluation pour l'année 2009 a été déposé par la firme Groupe Altus et l'évaluation totale imposable au 16 octobre 2008 est de 173 189 700 \$. Il y aura d'autres ajustements d'ici la fin de l'année dont nous tiendrons compte pour le budget.

Remboursement de l'Assemblée Nationale

Madame Viviers mentionne avoir reçu un chèque de 763,92 \$ de l'Assemblée Nationale en remboursement de frais qui avaient été facturés erronément pour le Projet de Loi 225, soit le changement de lieu pour nos séances du Conseil en 2006.

Programme PAPA

La demande de subvention pour le Programme PAPA a été déposée et nous avons reçu un accusé réception de la MRC de la Jacques-Cartier. Nous devrions recevoir des

nouvelles au début de l'année 2009. Il s'agit d'un montant de 20 000 \$ réparti entre les trois (3) villes pour la protection du lac.

Invitation

Elle mentionne également avoir reçu une invitation pour les membres du Conseil pour l'inauguration de la Caserne de pompiers, dimanche prochain à 11h00. Elle doit confirmer le nombre de personnes qui désirent y assister. Quatre personnes seront présentes.

Subventions

Les documents ont été transmis pour les deux subventions promises soit pour la route (5000\$) ainsi que le solde pour le terrain de soccer soit environ 3 200 \$.

Internet

Madame Viviers doit rencontrer les dirigeants d'Hydro-Québec à la fin novembre puisqu'ils ont accepté, sur la recommandation de notre député Monsieur Francoeur, de procéder à l'élagage et l'abattage des arbres en priorité au printemps, ce qui permettrait de passer le câble plus facilement et sauverait environ 30 000 \$, montant qui était prévu dans la soumission que nous avons reçue de Câblodistribution Ste-Catherine.

Pour ce qui est du programme de subvention, nous avons soumis tous nos documents à la ministre et attendons l'annonce de la mise en force de celui-ci.

Il est proposé par M. Jacques Tessier, secondé par M. Guy Jacob et résolu à l'unanimité de prendre acte du rapport de la directrice générale.

7822 – Entente de service avec Madame Marie Lavoie concernant la gestion du Club Nautique St-Louis

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Saint-Joseph subventionne en partie la gestion du Club Nautique St-Louis;

ATTENDU QUE depuis quelques années, le nombre d'enfants a considérablement diminué au Club Nautique St-Louis durant les vacances estivales;

ATTENDU QUE le Club Nautique St-Louis représente une institution pour les propriétaires de Ville de Lac-Saint-Joseph qui considèrent que ce site est essentiel pour tous;

ATTENDU QUE des modifications quant à sa gestion et le recrutement s'avèrent nécessaires afin de réanimer ce centre;

ATTENDU QUE Madame Marie Lavoie est très au fait des activités qui s'y sont déroulées depuis de nombreuses années et qu'elle a déjà été commodore;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Guy Jacob, appuyé par le Conseiller Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil donne un mandat à Madame Marie Lavoie pour étudier le dossier, faire les consultations pertinentes afin de produire à la Ville un rapport contenant des recommandations quant aux améliorations à apporter au Club concernant la gestion et le recrutement des enfants pour la saison 2009 et ce pour un coût maximum de \$1000.

7823 – Transport collectif

Monsieur Bédard revient sur le projet de transport collectif et mentionne que les villes de Shannon et de Saint-Gabriel-de Valcartier ont fait savoir à la MRC qu'elles ne désiraient pas s'intégrer au service pour le moment. Les coûts sont d'environ 400 000 \$ pour le service. Comme nous n'avons reçu que 2 demandes lors du récent sondage, nous ne croyons pas qu'il s'agit pour Ville de Lac-Saint-Joseph d'un service nécessaire pour le moment.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil demande à la secrétaire-trésorière de transmettre une lettre à la MRC l'informant que Ville de Lac-Saint-Joseph ne souhaite pas s'intégrer au service pour le moment.

7824 – Club Nautique St-Louis.

Après rencontre avec le Commodore Gabriel Couture concernant la demande de subvention supplémentaire de 5 000 \$ pour l'engagement d'une directrice en chef, une forte discussion s'en est suivie et les membres du Conseil ont dû passer au vote puisqu'il n'y avait pas d'accord entre les membres quant à l'octroi de ladite subvention. Trois des membres proposaient de verser la moitié soit 3 500 \$ et les trois autres acceptaient de

verser le montant de 5 000 \$. C'est donc Monsieur Bédard qui a tranché et la subvention de 5 000 \$ sera versée.

Il a cependant été convenu que pour les années futures, aucune subvention ne sera octroyée sans avoir reçu auparavant le dépôt du bilan et des états financiers du Club Nautique. Il est de plus recommandé de faire signer chaque année un contrat d'engagement précisant les devoirs et obligations de chacune des parties.

7825 – Programme d'aide à la réduction des déchets (couches de coton)

ATTENDU le projet de programme présenté par la MRC de la Jacques-Cartier;

ATTENDU QUE la MRC de la Jacques-Cartier demande à chaque conseil d'adhérer au programme et de prévoir une enveloppe budgétaire pour ce faire;

ATTENDU QUE ce Conseil a, par le passé, signifié à la MRC de la Jacques-Cartier que Ville de Lac-Saint-Joseph est membre de la Régie Régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf pour laquelle elle est cotisée ainsi que par la Communauté urbaine de Québec;

ATTENDU QUE chacune de ces instances, y compris la MRC, peut occuper une partie de ce champ de compétence et qu'il en a résulté par le passé, à certaines occasions, jusqu'à une triple cotisation pour des actions similaires;

ATTENDU QUE les villes de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Saint-Joseph et Shannon ont dû faire de nombreuses représentations pour faire cesser cette triple cotisation pour des actions similaires;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Tessier, secondé par M. Claude Lessard et résolu à l'unanimité que, dans le domaine du programme proposé par la MRC, Ville de Lac-Saint-Joseph a l'intention de s'en remettre à la position de la Régie régionale de gestions des matières résiduelles de Portneuf et n'a donc pas l'intention d'adhérer au programme proposé par la MRC de la Jacques-Cartier.

7826 – Période de question

Un citoyen demande aux membres du Conseil ce qu'il advient des montants qui ont été versés pour l'ancienne caserne de pompiers. Madame Viviers répond qu'ils seront remboursés au prorata des montants versés.

On s'interroge également sur la baisse de l'eau du lac en septembre dernier. Monsieur Tessier précise qu'il a fait les vérifications nécessaires et qu'à l'avenir ils le feront toujours du 15 septembre au 31 octobre afin de protéger les frayères de touladis.

On demande également s'il y a eu des suivis quant au travail de la patrouille nautique et en particulier si la Sûreté du Québec a émis des contraventions concernant les bateaux bruyants. Une discussion suit entre les membres du conseil et les citoyens présents. Il y aura une vérification auprès de l'agence de sécurité McKinnon et également auprès de la Sûreté du Québec.

7827 - Levée de la séance

Il est proposé par M. Jocelyn Boivin, appuyé par M. Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 21h20.

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

O'Donnell Bédard
Maire